



Etablissement Public
Local d'Enseignement
et de Formation
Professionnelle Agricoles

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



l'Europe
s'engage
en Rhône-Alpes
Fonds Social Européen

Rhône-Alpes
Région

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion
Agricoles de Grenoble - Saint-Ismier

BP 13 - 38332 Saint-Ismier Cedex - Tél 04 76 52 52 18 - Fax 04 76 52 52 22
Mél cfppa.grenoble@educagri.fr - Siret n° 193 818 176 000 37

COMMUNIQUE

Saint-Ismier le 30 septembre 2010

Madame, Monsieur,

Pour accompagner les secteurs agricoles qui recrutent sur l'Isère, le CFPPA de Grenoble-Saint-Ismier met en place le dispositif de formation ADEMA.

ADEMA, *Accès des Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles*, formation courte, d'une durée de 22 jours (154 heures), s'adresse aux demandeurs d'emploi qui ne connaissent pas ou peu le secteur agricole et qui sont motivés pour y travailler. Il s'agit d'un stage de découverte des métiers. Le stagiaire acquiert au cours de la formation et à travers un parcours en trois étapes des connaissances de base sur l'environnement de l'entreprise agricole et ses différents métiers. Dans un premier temps, il passe 4 jours ouvrés en centre de formation pour choisir une famille de métiers recrutant dans sa région. Il est ensuite placé en immersion pendant 15 jours ouvrés (3 semaines) au sein d'une entreprise agricole où il découvre la réalité du métier. Le stagiaire termine sa formation par 3 journées au centre de formation afin de dresser un bilan individuel en vue de définir son orientation professionnelle : embauche directe, contrat de professionnalisation, CIF professionnalisant.

ADEMA est mis en œuvre par les antennes de Pôle-Emploi et le FAFSEA avec le soutien d'organismes de formation.

Sur l'Isère, le **CFPPA de Grenoble-Saint-Ismier** a été agréé pour dispenser ces formations. Centre de formation hébergé dans le parc du Lycée Horticole de Saint-Ismier, le CFPPA forme des adultes et des apprentis aux métiers de l'agriculture et du paysage.

Le dispositif ADEMA vient compléter notre offre de formations : c'est une opportunité supplémentaire pour les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés ou en recherche de reconversion professionnelle. ADEMA offre aux demandeurs d'emploi une perspective solide dans l'agriculture, certaines filières agricoles manquant de main d'œuvre. A l'issue d'ADEMA, les candidats motivés pourront être accompagnés vers un emploi ou une formation professionnalisante.

Nous organiserons une **réunion d'information collective lundi 11 octobre 2010 à 9h** dans les locaux du CFPPA de Grenoble-Saint-Ismier, première étape pour intégrer le dispositif ADEMA.

Attentifs à ce que les demandeurs d'emploi concernés connaissent les atouts d'ADEMA, nous comptons sur vous pour relayer cette information. Pour cela, nous pouvons vous communiquer du matériel de communication, affichettes et tracts, et, bien sûr, sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Jean-Philippe Vornière
Directeur du CFPPA Grenoble-Saint-Ismier

À propos du FAFSEA

Le FAFSEA, *Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles*, est un OPCA/OPACIF de référence en matière de formation professionnelle, notamment des entreprises agricoles et des secteurs connexes. Il assure une double mission : la collecte et le financement des actions de formation et l'accompagnement des entreprises adhérentes par la mise en place de solutions sur-mesure destinées à optimiser leur politique de formation professionnelle continue. Le FAFSEA, par son action, contribue à développer l'emploi qualifié en France.

Plus d'information sur : www.fafsea.com

Plus d'information sur ADEMA : www.fafsea.com/adema

Créé à la suite de l'accord du 6 janvier 2009 sur la formation professionnelle en agriculture, ADEMA a pour vocation de permettre l'accès à la formation des publics les moins qualifiés. Il s'intègre dans le cadre du FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels). Le FPSPP perçoit 13 % des contributions formations obligatoires des employeurs, dont la moitié de celles des entreprises agricoles est gérée par le FAFSEA, afin de développer des initiatives du type d'ADEMA.

À propos du CFPPA de Grenoble Saint-Ismier

Les pôles de compétences du CFPPA de Grenoble Saint-Ismier sont les métiers du Paysage et de l'Agriculture, avec une spécialisation dans les Aménagements Paysagers, l'Élagage, la Production Horticole et le Maraîchage ; les formations dispensées sont de niveau V et IV, destinées aux jeunes en apprentissage et aux adultes, demandeurs d'emploi, en reconversion professionnelle ou bénéficiaires de contrats de professionnalisation.

Dans l'objectif de répondre au mieux aux attentes des professionnels en terme de contenu de formation et de besoins de mains d'œuvre qualifiée, le CFPPA collabore étroitement avec ces derniers. La mise en place de multiples spécialisations dont culture biologique, transformation des petits fruits et légumes, arrosage intégré, maçonnerie paysagère, élagage, CACES..., illustre bien ce partenariat.

CFPPA Grenoble-Saint-Ismier

Direction : Jean-Philippe Vornière

Adresse : 1 chemin de charvinière 38330 St Ismier

Téléphone : 04.76.52.52.18 Fax : 04.76.52.52.22

Email : cfppa.grenoble@educagri.fr

Internet : <http://www.lycee-horticole-grenoble-st-ismier.educagri.fr/letablissement/cfppa.html>

